

DECRET N° 81-238 du 10 Août 1981

portant ratification du Protocole d'Accord créant la Haute Autorité Ferroviaire chargée du Projet de Prolongement de la ligne de Chemin de Fer PARAKOU-NIAMEY signé à Niamey le 13 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-85 du 18 Mars 1981 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du Protocole d'Accord créant la Haute Autorité Ferroviaire chargée du Projet de Prolongement de la ligne de Chemin de Fer PARAKOU-NIAMEY signé à Niamey le 13 Décembre 1980 ;
- VU la décision N° 81-012/ANR/CP du 3 Juillet 1981 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole d'Accord créant la Haute Autorité Ferroviaire chargée du Projet de Prolongement de la ligne de Chemin de Fer PARAKOU-NIAMEY signé à Niamey le 13 Décembre 1980 ;

DECRETE :

Article 1er..- Est ratifié le Protocole d'Accord créant la Haute Autorité Ferroviaire chargée du Projet de Prolongement de la ligne de Chemin de Fer PARAKOU-NIAMEY, signé à Niamey le 13 Décembre 1980 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Août 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

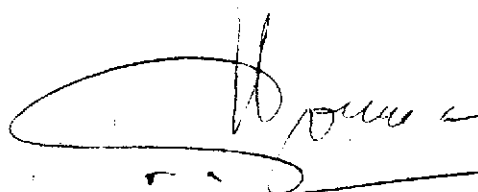
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports et des
Communications,



François DOSSOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Simon Ifèdé OGOUMA

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MAEC 10 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI -
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 Haute Autorité Ferroviaire 4 République du
Niger 4 JORPB 1.-